

Règlement du concours de dessin 2020

1. Le concours est organisé par la FERME DU PARC à 7870 Lens.
2. Le concours est réservé aux enfants de 2 à 18 ans.
3. Seront uniquement pris en compte les dessins réalisés durant la période du 16 mars 2020 au 03 avril 2020 minuit.
4. Les dessins seront réalisés uniquement sur les feuilles du concours.
5. Seuls les dessins remis par mail à info@fermeduparc.be avant le 03 avril 2020 à minuit pourront être sélectionnés.
6. Seuls les dessins accompagnés des coordonnées demandées, précises et lisibles de leurs auteurs pourront être sélectionnés (prénom, date de naissance).
Un enfant peut participer à plusieurs catégories s'il remplit les critères mais ne pourra gagner qu'une seule fois.
(Exemple : J'ai 8 ans, je peux participer au coloriage primaire et au dessin libre. J'ai 15 ans, je peux participer uniquement au concours de dessin libre. J'ai 3 ans, je peux participer au concours de dessin libre et au coloriage maternelle.)
7. Les trois bons cadeaux seront offerts par la Ferme du Parc.
8. Les dessins seront publiés par catégorie via des albums sur notre page Facebook. Nous comptabiliserons le nombre de « like » reçu pour chaque dessin durant la période du 04 avril au 19 avril. Les internautes évalueront les dessins sur base de leur originalité, de leur esthétique et de l'approche valorisante de la représentation de la ferme.
9. Le gagnant de chaque catégorie recevra un bon cadeau pour un anniversaire, un stage, une visite à la Ferme du Parc d'une valeur de 50 euros valable jusqu'au 31 décembre 2025.
10. Les trois gagnants seront avertis par mail au plus tard le 01 juin 2020.
11. Les dessins sélectionnés seront affichés sur la page Facebook de la Ferme du Parc au plus tard le 4 avril 2020 avec les mentions du prénom et de la date de naissance de leur auteur.
12. Les organisateurs s'engagent à ne faire aucune autre utilisation que celles précitées des dessins sélectionnés sans l'autorisation de leurs auteurs, parents ou tuteurs.
13. En cas de litige, les organisateurs resteront les seuls et uniques juges.